



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 13 mars à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 609 chemin Nibi (LOT: 6 447 707)

Demande de dérogation mineure (2023-0031) au 609 chemin Nibi, qui a pour objet d'autoriser en zone REC-11 :

- La construction d'un bâtiment accessoire de 67m² au lieu de 75% de la superficie du bâtiment principal, soit 65.85m² tel que prescrit par le règlement en vigueur

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 article 8..3.1 j)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 13 mars 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 22^e jour du mois de février deux mille vingt-trois.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 22 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 22 février 2023.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière